

## **FICHE AMENDEMENT**

### **Proposition d'amendement à l'Article 1**

*Déposée par Monsieur Dominique de Villepin*

**Qualité : Membre**

---

#### **Article 1: Etablissement de l'Union**

1. Inspirée par la volonté des peuples et des Etats d'Europe **de créer entre eux une union sans cesse plus étroite, la présente** Constitution établit **une fédération d'Etats nations appelée Union européenne et ci-après dénommée "l'Union"**, au sein de laquelle les politiques des Etats membres sont coordonnées, et qui gère, sur le mode fédéral, certaines compétences communes.
  2. L'Union respecte l'identité nationale de ses Etats membres.
  3. L'Union est ouverte à tous les Etats européens **qui** partagent les mêmes valeurs, qui les respectent, et qui s'engagent à les promouvoir en commun.
- 

**Explication éventuelle :**